

## A LA PRESSE

Réf. 132.01/1  
134.03/9

Fribourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2010 CA/cn

Madame la Rédactrice,  
Monsieur le Rédacteur,

Nous vous saurions gré de bien vouloir publier le communiqué de presse suivant :

### **Fusion 2016**

Donnant suite aux travaux en vue de réaliser une convention de fusion, les Conseils communaux de Corminboeuf, Fribourg, Givisiez, Granges-Paccot, Marly et Villars-sur-Glâne ont donné mandat au bureau Gresco-Conseils Sàrl à Belmont-sur-Lausanne d'effectuer la première phase d'une étude préalable à la fusion de leurs Communes à l'horizon 2016.

Cette première phase, qui prendra fin au printemps 2011, consiste en la juxtaposition de l'image des Communes concernées, que ce soit dans le domaine de la démographie, de leur composition sociale, de l'économie, de la gestion de leurs territoires, de leurs patrimoines, de la gestion de leurs services ou de la finance. Les données statistiques seront complétées par les résultats d'entretiens menés auprès des Conseils communaux des six Communes.

A partir de cette base, les travaux se poursuivront (en 2011-2012) dans des groupes de travail (composés de Conseillers et de cadres des Communes), accompagnés par un coordinateur externe. Il s'agira d'établir des perspectives d'évolution à moyen terme, en tenant compte des tendances démographiques et économiques, des changements législatifs et des intentions manifestées par les Communes. Il sera ainsi possible de concevoir un projet social fédérateur commun, dont les effets sur les finances publiques seront évalués.

Dans la troisième et dernière phase du travail préparatoire, l'organisation interne ainsi que les moyens matériels et financiers nécessaires à la réalisation du projet seront examinés et inscrits dans une planification financière. C'est donc sur la base d'une étude poussée et transparente que les citoyens seront appelés à se prononcer pour ou contre la fusion de leurs Communes (probablement fin 2013).

Le Conseil communal

Pour tout renseignement complémentaire, M. Pierre-Alain Clément, Syndic, 079/819.36.00 se tient à votre disposition ce jeudi 1<sup>er</sup> juillet 2010 de 09h00 à 10h30, et M. Jean-Claude Perret-Gentil, 021/728.18.15, de 09h00 à 12h00.